

# Assurance Santé Animale

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Seyna, SA au capital de 1.115.800,42€ dont le siège social est situé 20 bis rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°843 974 635, entreprise régie par le Code des assurances.

Produit: "Santé Animale Goodflair"

Le présent document d'information est un résumé des principales garanties et exclusions du contrat d'assurance n°QEY2PC "Santé Animale Goodflair" dont la notice d'information complète est disponible sur le site Internet [goodflair.com](http://goodflair.com) et vous sera envoyé par email après la confirmation de votre adhésion. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance "Santé Animale Goodflair" est une assurance collective à adhésion facultative qui a pour objet de prendre en charge le remboursement de certains frais vétérinaires et pharmaceutiques en cas d'Accident ou de Maladie de l'Animal assuré (chien ou chat) mais également, si l'option a été prise, des frais de soins de prévention.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Frais vétérinaires et pharmaceutiques en cas d'Accident ou de Maladie des chiens et chats.

Selon les garanties choisies :

- Taux de prise en charge : 60%, 70%, 80%, 90% ou 100% des frais exposés ;
- Plafond de prise en charge par année d'assurance : 1000 €, 1500 €, 2000 €, 2500 € ou 3000 €.

- ✓ En option, certains frais de prévention (vaccin, vermifuge, stérilisation/castration, détartrage, ostéopathie, bilan annuel, homéopathie, médicaments antiparasitaires, compléments alimentaires, phytothérapie).

Selon le plafond choisi :

- Plafond de prise en charge par année d'assurance : entre 125 € et 200 € /an.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les chiens et les chats de moins de 2 mois ;
- ✗ Les chiens et les chats de plus de 9 ans lors de l'adhésion ;
- ✗ Tous les animaux autres que les chiens et les chats ;
- ✗ Toute manifestation d'un Accident ou d'une Maladie durant les délais de carence (cf. Notice d'information) ;
- ✗ Les animaux faisant partie d'élevages professionnels ;
- ✗ Les animaux non identifiés et non désignés sur le certificat d'adhésion.



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Maladies ou Accidents survenus ou constatés avant la souscription de votre contrat ;
- ! Frais exposés pour toute anomalie, infirmité, malformation ou Maladie d'origine congénitale ou héréditaire ;
- ! Tout médicament prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée ;
- ! Frais de garde en clinique vétérinaire sans justification médicale ;
- ! Frais médicamenteux consécutifs à un trouble du comportement ;
- ! Cataracte des chiens âgés de plus de 8 ans.



## Où suis-je couvert(e) ?

Dans le monde entier, mais l'indemnisation sera faite en France et en euros.



## Quelles sont mes obligations ?

- **Lors de l'adhésion :**
  - Répondre exactement aux questions posées sur l'animal à assurer, permettant d'apprécier les risques de prise en charge ;
  - Fournir tous documents justificatifs demandés ;
  - Payer la cotisation d'assurance.
- **En cours d'adhésion :**
  - Payer l'adhésion à chaque échéance mensuelle ;
  - Informer le courtier gestionnaire en cas de changement de situation.
- **En cas de sinistre :**
  - Déclarer tout sinistre dans les délais et selon les modalités prévues à l'article 7 de la Notice d'information ;
  - Fournir les pièces justificatives demandées.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation d'assurance est payable mensuellement et est prélevée à chaque période spécifiée dans votre certificat d'adhésion.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La Garantie prend effet, selon la formule choisie, après l'expiration du délai de carence qui commence à courir à compter de la date indiquée dans votre Certificat d'adhésion.

Votre adhésion est conclue pour une durée d'un an. Elle se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale, sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixés au contrat.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation doit être demandée par tout support durable (lettre simple, lettre recommandée ou mail) auprès du distributeur, par les moyens suivants : Email : [contact@goodflair.com](mailto:contact@goodflair.com) ou Courrier : Goodflair, BP 30376, 44816 Saint-Herblain Cedex.

L'adhésion peut être résiliée notamment :

- A partir du 13ème mois d'adhésion, à tout moment, moyennant un préavis d'un mois ;
- En cas de majoration des cotisations ;
- En cas de décès de l'Animal assuré, la résiliation prend alors effet le jour de l'information ;
- En cas de perte ou de cession de l'animal assuré.